



Conflit d'intérêts dans un organisme social ?

Par **yves33**, le **23/10/2012** à **11:12**

Bonjour,

J'ai découvert fortuitement que la directrice d'un organisme social, à savoir un « PLIE » (Plan local d'insertion à l'emploi), organisme social financé par les collectivités locales, nationales et l'Europe destiné à l'aide aux chômeurs en difficulté cumule cette activité avec la propriété et la gestion d'une petite entreprise de vente à domicile. N'y a-t-il pas, au sens juridique, conflit d'intérêt vu le champ d'action de ces deux activités ?

Merci d'avance si vous pouvez m'éclairer sur cette question.